



Date d'affichage :

03 DEC. 2025

**OBJET : DESIGNATION DU CABINET SEBAN AFIN D'ACCOMPAGNER LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DECHARGE DE FONCTION**

**LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 portant délégation des pouvoirs au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

**CONSIDERANT :**

Qu'il est nécessaire d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'une enquête administrative à l'encontre d'un agent,

**DECIDE :**

**Article 1er** : de désigner le cabinet SEBAN, ayant son siège social 282 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'une décharge de fonction.

**Article 2** : d'ouvrir au budget en cours les crédits nécessaires au règlement des dépenses de l'ensemble des frais d'avocat et de procédure.

**DIT :**

Que la présente décision sera inscrite au budget et au registre des Décisions Municipale.

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve la Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

03 DEC. 2025



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris